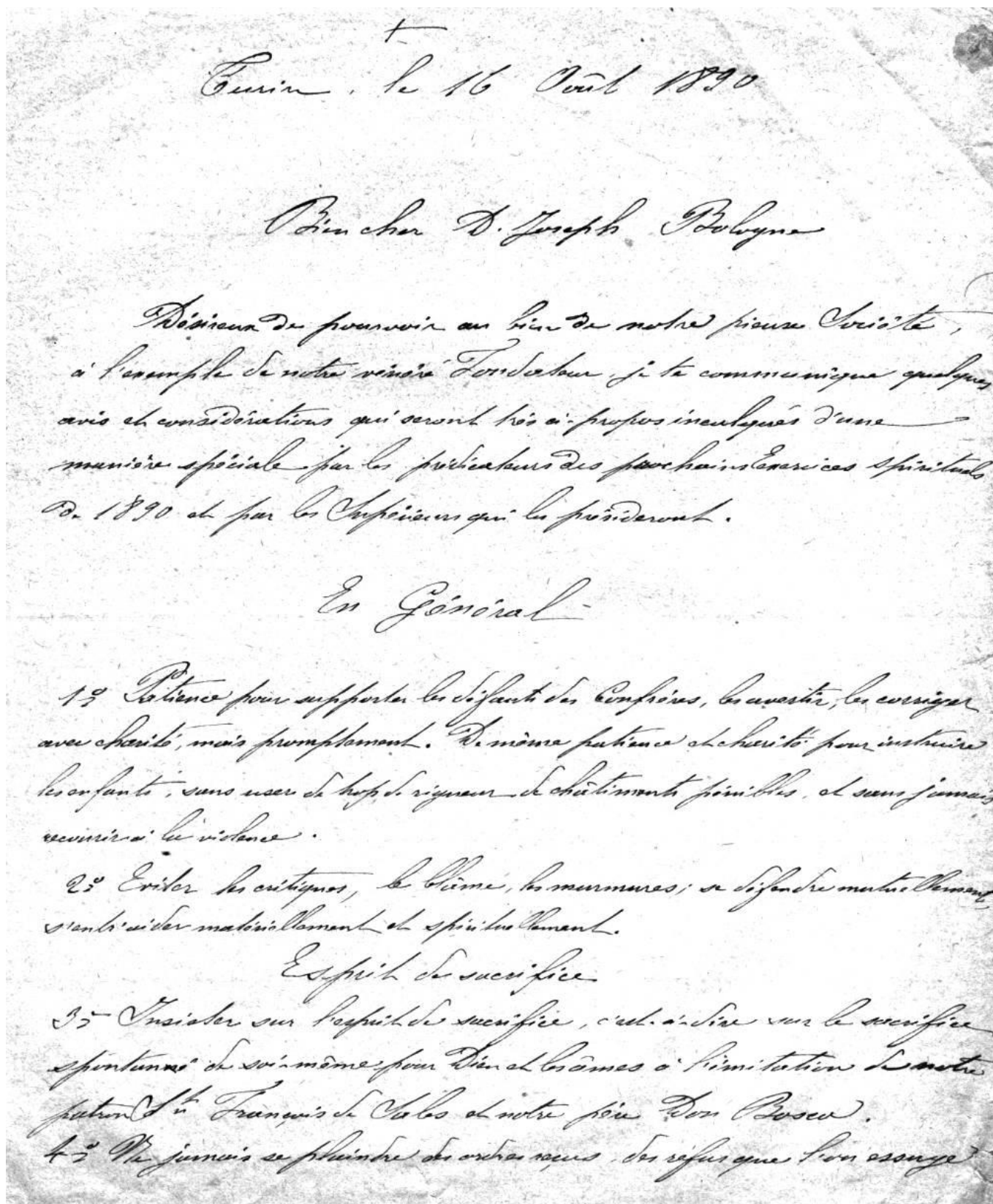


Codice scheda: ASC A3990117
Luogo e data: TORINO - 16/08/1890
Autore: RUA MICHELE
Destinatario: BOLOGNA GIUSEPPE
Classificazione: Rua: Corrispondenza con Salesiani
Tipo documento e supporto: Lettera spedita - Manoscritto
Autenticità: Copia

Contenuto: Argomenti che saranno in particolar modo inculcati dai predicatori nei prossimi esercizi spirituali: spirito di sacrificio, cura degli altri ecc. (Copia eseguita dal Coad. Giulio Borivent - Testo in francese.)



parfois, des mots, des habits, du choix des travaux, de la qualité
des emplois, des tribulations de la vie.

5^e L'on ne refuse pas les charges plus pénibles et moins éclatantes,
comme de faire la classe aux petits, de surveiller les tâches,
et cela à l'exemple du divin Ouvrier, des Saints et de Dom Prosper.
Travailler à sa propre perfection.

6^e Que chacun travaille à se former un caractère de bon
Colésien, doux et pleine mansuétude. Dans ce but, qu'il
cherche à réprimer l'irascibilité, à la modérer, à la dominer par
la raison, afin qu'en de fâcheuses rencontres, on ne se laisse pas
aller à la violence, comme il n'arrive que trop souvent.

7^e Recevoir de bonne part les avis donnés en général et en
particulier; se montrer serviable et complaisant aux vœux
et aux désirs d'autrui, excepté quand il s'agit de principes
sains ou d'offense de Dieu; il faut agir ainsi soit pour
la paix et la bonne harmonie, soit pour éviter de devenir
opiniâtres, entêtés et inflexibles.

8^e L'un Colésien ne se vengera jamais de quelque
injure reçue pour la représenter ou en tirer vengeance.

9^e Les fautes passées ^{et qui sont} ~~et~~ presque entièrement oubliées ne doivent
plus être rappelées pour en faire un sujet de blâme.

Vin. Des autres

10^e Mettre le plus grand soin à éviter de faire ou de dire toute
action ou parole scandaleuse ou qui pourrait être interprétée
comme telle.

11^e Recommander instamment qu'on évite tout acte qui
puisse, de quelque manière que ce soit, faire naître des soupçons
en matière de chasteté; pensons que nous avons à traiter avec
des jeunes gens auxquels notre règle fait allusion, au Chapitre
n^o 3.

12^e Sollicitude affect générale pour rendre les Religieux capables
d'accomplir d'une manière exemplaire les devoirs de leur
propre état.

13^e Que les Directeurs, les P^{res}, les Conseillers aient beaucoup
de compassion pour les abbés, soit professeurs, soit surveillants,
qui s'ingèrent pour la première fois dans telle ou telle charge.
Qu'ils leur donnent aide, consolation, encouragement par
de bonnes paroles et qu'ils cherchent à les former d'après leur
capacité, réfléchissant que tous les commencements sont
difficiles et que meus repetita sunt summa.

14^e Qu'on ait grand soin d'observer et de faire observer les
pratiques de piété, telles qu'elles nous sont prescrites au Chapitre
XIII de nos Constitutions et à la distinction III^e du second
Chapitre de nos Délibérations.

Que le Seigneur bénisse, par sa grâce, nos fatigues et
nos peines, et que la très Sainte Vierge Marie nous obtienne
d'abondantes fruits de nos Exercices spirituels.

Cris mevi tempus

En l'ann. de J^{es}us et Marie
Nicolas P^{re}tre.